



KALIÈS

Étude & conseil
en environnement,
énergie & risques industriels

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION TEMPORAIRE D'EXPLOITER



Midi-Méditerranée

COLAS MIDI MEDITERRANEE
AUBAGNE (13)

Version n°1,
Fait à Aix-en-Provence, le 10 Décembre 2014

KALIÈS – KASE14.045_{v1}

Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée - Domaine du Petit Arbois - Village d'Entreprises - Bât. B
Avenue Louis Philibert - 13100 AIX-EN-PROVENCE - Tél. : 04 13 75 92 37 - Fax : 03 20 19 17 41

SAS au capital de 119 900 euros - APE 7022 Z - SIRET 420 116 253 00055 - RCS Lille B 420 116 253 - TVA FR 29420116253

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le présent dossier est effectué en application des Livres V des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement.

Il concerne la demande d'autorisation temporaire d'exploiter une centrale d'enrobage mobile à chaud sur l'emprise de la carrière de la société CARRIERES ET BETONS B. BRONZO ET FILS (CBB) d'AUBAGNE (13), déposée par la Société COLAS MIDI MEDITERRANEE.

Cette centrale d'enrobage temporaire permettra d'alimenter le chantier de la L2 – Est, chantier initialement prévu de Juin 2015 à Janvier 2016.

Le dossier de demande d'autorisation temporaire d'exploiter se compose :

- d'une présentation générale,
- d'une étude de l'impact des installations sur leur environnement,
- du volet sanitaire de l'étude d'impact,
- d'une étude exposant les dangers que peuvent présenter les installations,
- d'une notice relative à l'Hygiène et à la Sécurité du personnel,
- des annexes,
- du présent résumé non technique.

Au regard de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement définie à l'annexe de l'article R.511-9 du Code de l'Environnement, les installations du site sont soumises à :

↳ Autorisation au titre de la rubrique

* **2521-1** **Centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud**

↳ Déclaration au titre des rubriques

* **1520** Dépôt de houille, coke, lignite, charbon de bois, goudron, asphalte, brais et matières bitumineuses : quantité stockée de 170 t

* **2915-2.** Procédés de chauffage utilisant comme fluide caloporteur des corps organiques combustibles : utilisation d'un réseau de fluide caloporteur (huile) chauffé à une température inférieure à son point éclair, la quantité de fluide présente dans l'installation étant de 4 000 litres.

ÉTUDE D'IMPACT



INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

Le site de la société CBB sur laquelle s'implantera la société COLAS MIDI MEDITERRANEE est situé sur la commune d'AUBAGNE au niveau du lieu-dit « Vallon de l'escargot », dans le département des Bouches-du-Rhône (13).

L'occupation cadastrale du site est présentée dans le tableau ci-après.

	COMMUNE	SECTION	N° PARCELLES	SUPERFICIE
Situation de la société CBB	AUBAGNE	CW	82, 83, 281	≈ 150 ha
		CX	4, 5, 6, 7	
		CY	7 à 15, 17, 19, 20, 36, 37	
Situation de la société COLAS MIDI MEDITERRANEE	AUBAGNE	CY	7 et 37	12 600 m ²

Au Plan Local d'Urbanisme, le site est situé en zone ND3. Il s'agit d'une zone réservée à la poursuite des carrières. D'après les informations transmises par la mairie d'AUBAGNE, la zone, qui comprend les parties du territoire communal dont le maintien naturel est souhaitable, n'est pas soumise aux servitudes d'utilité publique.

L'environnement immédiat du site est constitué de la carrière de l'Escargot et de ses aménagements (installations, bâtiments, etc.). L'implantation du site en contre bas de l'exploitation limite la visibilité du site depuis l'extérieur du site.

Le site n'est pas situé sur une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique. La Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique la plus proche est située à 440 m à l'Ouest du site (Massif des Calanques).

Les zones NATURA 2000 les plus proches du site sont situées à plus de 4 km. Une évaluation simplifiée NATURA 2000 a été réalisée dans le cadre du dossier et est annexée au dossier de demande d'autorisation temporaire d'exploiter.

La zone d'étude ne comporte pas par ailleurs d'édifice protégé inscrit ou classé dans un rayon de moins de 500 m.



EAU ET SOLS

➤ Caractéristiques de l'installation :

- Le site COLAS MIDI MEDITERRANEE est alimenté en eau potable par une cuve de 1 000 L permettant d'alimenter le bungalow du site.
- Une deuxième cuve de 4 000 L, alimentée par le forage de CBB, sera installée sur le site pour la fabrication des enrobés tièdes.
- Les eaux d'incendie seront stockées dans une bâche de 120 m³ achetée pour le projet et disposée sur le site.
- Les eaux pluviales et d'incendie s'écouleront gravitairement dans le bassin de récupération des eaux de la carrière basse de la société CBB puis dans le Merlançon.
- Les sanitaires sont des WC chimiques de chantier.

➤ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- Pour lutter contre les envols de poussières, les voies de circulation pourront être humidifiées si nécessaire via une arroseuse interne mobile de la société CBB d'une capacité de 25 000L.
- Les eaux pluviales de la société COLAS MIDI MEDITERRANEE se substitueront aux eaux pluviales actuelles de la société CBB et seront collectées au niveau du bassin de récupération des eaux pluviales de la carrière basse.
- L'aire de dépotage et les stockages de liquides susceptibles de créer une pollution des eaux ou des sols seront associés à une capacité de rétention respectant les dispositions de l'article 10 modifié de l'arrêté du 2 février 1998. Les rétentions seront délimitées par un merlon de matériaux ceinturant le stockage. L'étanchéité des rétentions sera assurée par la pose d'un film Polyane étanche.
- En cas d'incendie, le bassin d'orage du site CBB permettra d'assurer le confinement des eaux d'extinction par fermeture d'une vanne guillotine à obturation manuelle installée sur les bassins d'orage et analyse avant rejet au milieu naturel.



AIR

➤ Caractéristiques de l'installation :

- Les rejets atmosphériques peuvent être divisés en trois grandes catégories :
 - * les rejets de poussières ;
 - * les rejets gazeux liés au fonctionnement de la centrale d'enrobage et à ses cuves de stockage annexes ;
 - * les rejets liés au trafic.
- Les flux atmosphériques des principales sources ont été quantifiées en se basant sur des hypothèses majorantes et moyennes (production maximale par jour, production totale pour le projet).

Emissions de poussières au niveau de la zone de stockage de matériaux

Polluant	Bilan majorant (t / projet)	Bilan moyen (t / projet)
PM total	2,73	0,97
PM 2,5	0,20	0,07
PM 10	1,29	0,46

Emissions en sortie de cheminée de la centrale d'enrobage

Polluant	Flux	
	Bilan majorant (t/projet)	Bilan moyen (t/projet)
SO ₂	28,0	21,0
NO _x	46,6	35,0
COV (éq C)	10,3	7,7
PM	4,7	3,5

Emissions liées aux vapeurs de bitumes et de combustibles

Substances	Centrale d'enrobage		Stockage dans les cuves	
	Bilan majorant (t/projet)	Bilan moyen (t/projet)	Bilan majorant (t/projet)	Bilan moyen (t/projet)
COV	1,279	0,457	0,158	0,120
HAP	4,38.10 ⁻³	1,56.10 ⁻³	1,52.10 ⁻³	1,22.10 ⁻³

Emissions de poussières liées à la circulation

Polluant	Bilan majorant (t / projet)	Bilan moyen (t / projet)
PM total	12,0	4,6
PM 2,5	0,36	0,13
PM 10	3,55	1,36

➤ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- Les concentrations des rejets de la centrale d'enrobage respecteront les Valeurs Limites d'Emission (VLE) de l'Arrêté Ministériel du 2 Février 1998.
- Une attention particulière sera accordée au réglage du brûleur de la centrale afin d'améliorer les conditions de combustion et maîtriser les rejets atmosphériques du tambour sécheur.
- Le circuit de récupération au niveau du filtre à manches et de réinjection des poussières de la centrale d'enrobage est entièrement étanche afin de limiter les émissions de poussières.
- Une modélisation de la dispersion atmosphérique des rejets atmosphériques de la centrale d'enrobage a été réalisée et est présentée dans la partie évaluation des risques sanitaires.
- Les envols de poussières liés à la circulation des engins et provenant des stockages seront limités par une humidification des voies de circulation et des stockages par une arroseuse interne mobile si besoin lors des épisodes critiques.
- La fabrication d'enrobés tièdes et l'utilisation d'eau à la place du CWM limiteront les COV et HAP émis.

L'impact sur la qualité de l'air est faible du fait notamment de l'éloignement des habitations (environ 700 m) et des mesures qui seront mises en place.



ODEUR

➤ Recensement des sources d'odeur

Les différentes sources du projet susceptibles d'engendrer un impact olfactif sont :

- les cuves de bitume ;
- les cuves de fioul ;
- la centrale d'enrobage et le chargement d'enrobé fabriqué.

Les substances principalement responsables des niveaux d'odeur susceptibles d'être observé sur le site COLAS MM correspondent aux Composés Organiques Volatils et aux Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques mis en jeu au niveau de la centrale d'enrobage et des cuves associées (matières premières et produits finis).

Solvants	Famille	Seuil olfactif mg/m ³	Source
SO ₂	Soufrés	2,88	INRS, 2005
Formaldéhyde	Aldéhydes	1,09	ADEME, 2005
Benzène	Hydrocarbures Aromatiques	11,8	ADEME, 2005
Toluène	Hydrocarbures Aromatiques	5,95	ADEME, 2005
o-Xylène	Hydrocarbures Aromatiques	3,77	ADEME, 2005
m-Xylène	Hydrocarbures Aromatiques	1,43	ADEME, 2005
p-Xylène	Hydrocarbures Aromatiques	2,17	ADEME, 2005
Ethylbenzène	Hydrocarbures Aromatiques	10	INRS, 2005
Naphtalène	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques	0,21	INERIS, 2010
Benzo(a)pyrène	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques	Non concerné	INERIS, 2006
Bromométhane	Hydrocarbures aliphatiques	Pratiquement sans odeur	INRS, 2007
Hexane	Hydrocarbures aliphatiques	78,6	ADEME, 2005

⇒ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

Comme précisé précédemment, les principales sources d'odeurs sont liées à l'utilisation du bitume et du fioul, et le fonctionnement de la centrale d'enrobage susceptibles d'émettre des COV/HAP dont certains composés peuvent être odorants. Compte tenu de ces éléments, les mesures en place pour limiter les odeurs sont équivalentes à celles permettant de limiter les émissions de COV et HAP.

La fabrication d'enrobés tièdes et l'utilisation d'eau à la place du CWM diminueront les odeurs émises au niveau de la centrale d'enrobage, du fait de la diminution des émissions de COV et HAP associée à ce process.

Une étude de modélisation de la dispersion des rejets gazeux est effectuée dans le présent dossier (cf. § 3.3 du Volet sanitaire de l'étude d'impact). Les concentrations moyennes annuelles obtenues dans l'environnement sont inférieures aux seuils olfactifs présentés dans le tableau précédent. Ainsi, aucune gêne olfactive n'est à prévoir au niveau des habitations.

Compte tenu de l'éloignement des premières habitations et des mesures qui seront mises en place, l'impact du projet sur l'aspect olfactif est faible.



CLIMAT

- Recensement des émissions atmosphériques liées au projet à pouvoir de réchauffement
 - Les activités liées au site COLAS MIDI MEDITERRANEE sont à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre :
 - * CO₂ : ce gaz proviendra de la combustion du carburant des camions de livraison, de la chargeuse sur pneus, du poste d'enrobage, des groupes électrogènes et de la chaudière ;
 - * NOx : ces gaz sont émis par les installations de combustion de la centrale d'enrobage, du carburant des camions et de la chaudière.
- Mesures préventives et évaluation de l'impact :
 - Les Valeurs Limites d'Emission des rejets atmosphériques de la centrale d'enrobage respecteront la réglementation en vigueur.
 - Lors de la fabrication d'enrobés tièdes, la température de fabrication sera diminuée limitant ainsi les émissions atmosphériques et l'utilisation de ressources fossiles.
 - Le projet de centrale d'enrobage mobile sera temporaire (durée d'exploitation inférieure à 1 an).

Au vu des éléments présentés ci-avant, l'impact des installations sur le climat sera limité.



BRUIT

➤ Caractéristiques de l'installation :

- Les principales sources sonores générées par l'activité de la centrale d'enrobage sont les suivantes :
 - ✗ les installations de fabrication des enrobés (tambour sécheur, prédoseurs, crible, dépoussiéreur, convoyeur, déchargement des trémies),
 - ✗ les opérations de déchargement du bitume et de manipulation des matériaux,
 - ✗ les installations annexes (chaudière, compresseurs...),
 - ✗ le trafic lié à ces activités.

- Le trafic des véhicules de livraison des matières premières et d'expédition des enrobés peut être générateur de nuisances acoustiques au niveau de la zone d'étude (tiers). Cependant, ce trafic est peu significatif par rapport au trafic existant (augmentation d'environ 94 camions par jour).

➤ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- Afin de limiter le bruit, les compresseurs et les groupes électrogènes sont insonorisés.
- Des blindages en caoutchouc sont installés notamment au niveau des jetées manipulant des matériaux pour limiter les bruits liés au choc pierre-acier et réduire également les vibrations.
- L'usage de tout appareil de communication par voie acoustique (sirènes, avertisseurs, haut-parleurs) est interdit sauf si leur emploi est réservé à la prévention ou au signalement d'incidents graves ou d'accidents.

L'éloignement des habitations et les mesures prévues pour limiter les nuisances sonores permettent de limiter l'impact sonore du site (impact faible).



DECHETS

⇒ Inventaire des déchets :

Les principaux déchets générés par le site COLAS MIDI MEDITERRANEE sont :

- ✓ des huiles et fluides caloporteurs usagés,
- ✓ des déchets ménagers et assimilés (papiers, cartons, déchets de restauration...),
- ✓ les déchets d'exploitation (chiffons souillés, emballages de fûts),
- ✓ des manches du filtre à manches si nécessaire.

⇒ Elimination :

- Les déchets de fabrication sont des mélanges d'agrégats et de bitume produits lors des démarrages/arrêts de la centrale. Lors du surplus des chargements de camions, les enrobés en trop seront également considérés comme des déchets de fabrication. Ces déchets ne présentent aucune nocivité pour l'environnement et sont recyclés au niveau de la centrale avec les agrégats d'enrobés. Ils seront donc stockés provisoirement sur la zone dédiée puis réintroduits dans le process.
- L'ensemble des déchets sera confié à des collecteurs agréés puis à des sociétés extérieures autorisées pour la valorisation ou l'élimination, ce qui minimisera l'impact sur l'environnement.
- La traçabilité des déchets dangereux sera assurée par les Bordereaux de Suivi des Déchets Dangereux.

Au vu des quantités de déchets générés sur le site, leur impact sera très faible.



TRAFIC

➤ Caractéristiques de l'installation :

Le trafic généré par la centrale d'enrobage peut être simplifié de la manière suivante :

MODE DE TRANSPORT	ACTIVITE	CAPACITE UNITAIRE	TRAFIC		
			TRAFIC ESTIME POUR LE PROJET	TRAFIC ESTIME A PARTIR DES QUANTITES MAXIMALES PAR JOUR	
Interne	Livraison des granulats	/	Trafic interne au site CBB		
	Livraison d'eau	/			
Camion	Livraison d'agrégats	30 t/semi (12 500 t)	417 poids-lourds	Equivalent à 3 poids-lourds/j	
	Livraison de bitume	30 t / semi (6 250 t ou 125 t/j)	208 poids-lourds	4,2 poids-lourds/j	
	Livraison des produits annexes :				
	Fioul lourd TBTS	30 t / semi (1 000 t ou 20 t/j)	34 poids-lourds	0,7 poids-lourd/j	
	Fioul domestique	30 t / semi (159 t ou 3,2 t/j)	6 poids-lourds	0,1 poids-lourd/j	
	GNR	30 t/semi (29,5 t ou 0,21 t/j)	1 poids-lourds	0,01 poids-lourd/j	
	Filler calcaire	30 t / semi (3 750 t ou 75 t/j)	125 poids-lourds	2,5 poids-lourds/j	
	Expédition des enrobés à chaud	30 t / semi (125 000 t ou 2 500 t/j)	4 167 poids-lourds	83,4 poids-lourds/j	
Total			4 958 poids-lourds	94 poids-lourds/j	

➤ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- Ce trafic représente une augmentation d'environ 0,25% à 0,68% du trafic moyen journalier annuel déterminé au niveau de l'A502.
- Ce trafic représente une augmentation d'environ 31,3% du nombre de poids-lourds sur la carrière CBB.

Au vu des éléments présentés ci-avant, et notamment de l'implantation de la centrale d'enrobage dans l'emprise de la carrière délivrant la majeure partie des matières premières, l'impact du projet sur le trafic externe au site CBB sera quasi nul. Il est qualifié de modéré au niveau de la carrière.



EFFETS CUMULES

Au vu des informations mises à disposition par la DREAL PACA (avis de l'Autorité Environnementale consultés le 9 décembre 2014), plusieurs projets sont recensés sur les communes de la zone d'étude (AUBAGNE, GEMENOS, CARNOUX-EN-PROVENCE, ROQUEFORT-LA-BEDOUILLE) depuis le 1^{er} janvier 2011.

- 10 Juillet 2012 : Exploitation d'une activité de traitement de bois soumise au régime des ICPE sur la commune de GEMENOS ;
- 13 février 2012 : Création d'une ligne de tramway et de modes doux de déplacement entre la PENNE-SUR-HUVEAUNE et AUBAGNE.

Au vu de la localisation des projets recensés et des activités prévues, aucun effet cumulé avec le projet COLAS MM n'est à prévoir.

VOLET SANITAIRE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

⇒ Effets potentiels sur la santé

Au vu des thèmes de l'Étude d'Impact développés ci-avant, le fonctionnement des installations du site engendre des rejets atmosphériques.

Les effets du projet sur le milieu aquatique, le sol, le bruit, les déchets et le trafic sont faibles voire négligeables par rapport aux effets du projet sur l'air. Ils n'ont donc pas été pris en compte dans cette partie.

⇒ Evaluation de l'état des milieux

L'évaluation de l'état des milieux a été réalisée afin de caractériser le milieu AIR et SOL de la zone d'étude.

- Air : Au vu des concentrations mesurées au niveau de la zone d'étude, il apparaît que les concentrations de l'état actuel sont :
- * inférieures aux objectifs de qualité pour tous les polluants,
 - * proches des objectifs de qualité pour le benzène et les PM₁₀,
 - * supérieures aux valeurs indicatrices ou de référence pour les retombées de poussières sur le site CBB.

Le milieu Air pourrait être caractérisé de peu sensible (à moyennement sensible pour les poussières), et compatible avec les activités du site COLAS MIDI MEDITERRANEE.

- Sol : Les concentrations dans les sols en HAP et en BTEX au niveau d'un site susceptible d'être pollué sur la commune d'AUBAGNE sont nettement inférieures aux valeurs réglementaires de l'Arrêté du 28 Octobre 2010, relatif aux installations de stockage de déchets inertes.

Ainsi, le milieu Sol pourrait être caractérisé de peu sensible, et compatible avec les activités du site COLAS MIDI MEDITERRANEE.

L'évaluation de la dégradation des milieux a montré que l'état des milieux potentiellement impacté par les émissions des sites industriels aujourd'hui présents n'est pas ou peu dégradé. Il en ressort que les concentrations en polluants sont modérées dans l'air et faibles dans les sols, comparativement aux valeurs de référence associées.

Les émissions futures ne sont susceptibles de modifier que temporairement la situation actuelle.

Une évaluation quantitative prospective des risques sanitaires est nécessaire, afin de quantifier l'impact de cette installation.

➤ Evaluation de l'impact sanitaire

L'évaluation de l'impact sanitaire a été réalisée à l'aide d'outils de modélisation ARIA IMPACT pour la dispersion atmosphérique et d'un outil interne à KALIES (KALRISK) pour le calcul du transfert dans les médias environnementaux. Le choix des Valeurs Toxicologiques de Référence a été fait en tenant compte des recommandations de la circulaire DGS du 31 octobre 2014.

➤ Air : les sources retenues comme susceptibles d'avoir un impact a priori non négligeable sur l'environnement et la santé sont celles-ci :

- * les cuves de stockages (fiouls, GNR, bitumes) ;
- * la centrale d'enrobage ;
- * le stockage des granulats ;
- * les émissions de poussières dues au trafic.

Chacune de ces sources a été quantifiée selon une hypothèse majorante et des polluants traceurs ont été sélectionnés. Une modélisation de dispersion atmosphérique a été réalisée pour quantifier les concentrations en polluants atmosphériques dans la zone d'étude.

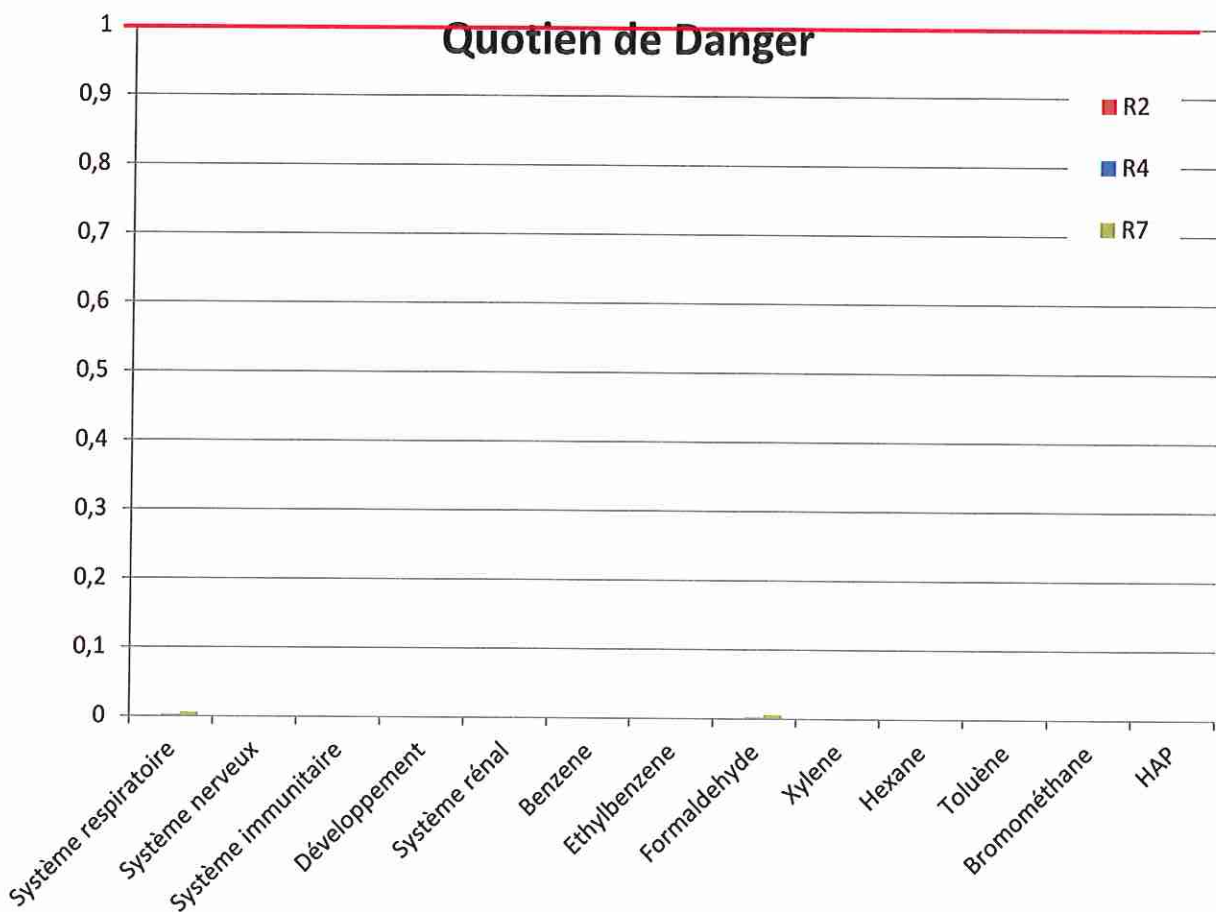
Substance émise	Voie de vecteur de transfert retenue	Flux total (t/projet)
Dioxyde de soufre	Inhalation	27,97
Oxydes d'azote	Inhalation	46,62
Bromo-méthane	Inhalation	$7,3.10^{-3}$
Benzène	Inhalation	0,06
Ethyl-benzène	Inhalation	0,11
Formaldéhyde	Inhalation	26,40
Xylène	Inhalation	0,41
Toluène	Inhalation	0,04
n-Hexane	Inhalation	0,05
Poussières	Inhalation	10,05
Naphtalène	Inhalation et ingestion	$7,70.10^{-3}$
Benzo-a-pyrène*	Inhalation et ingestion	

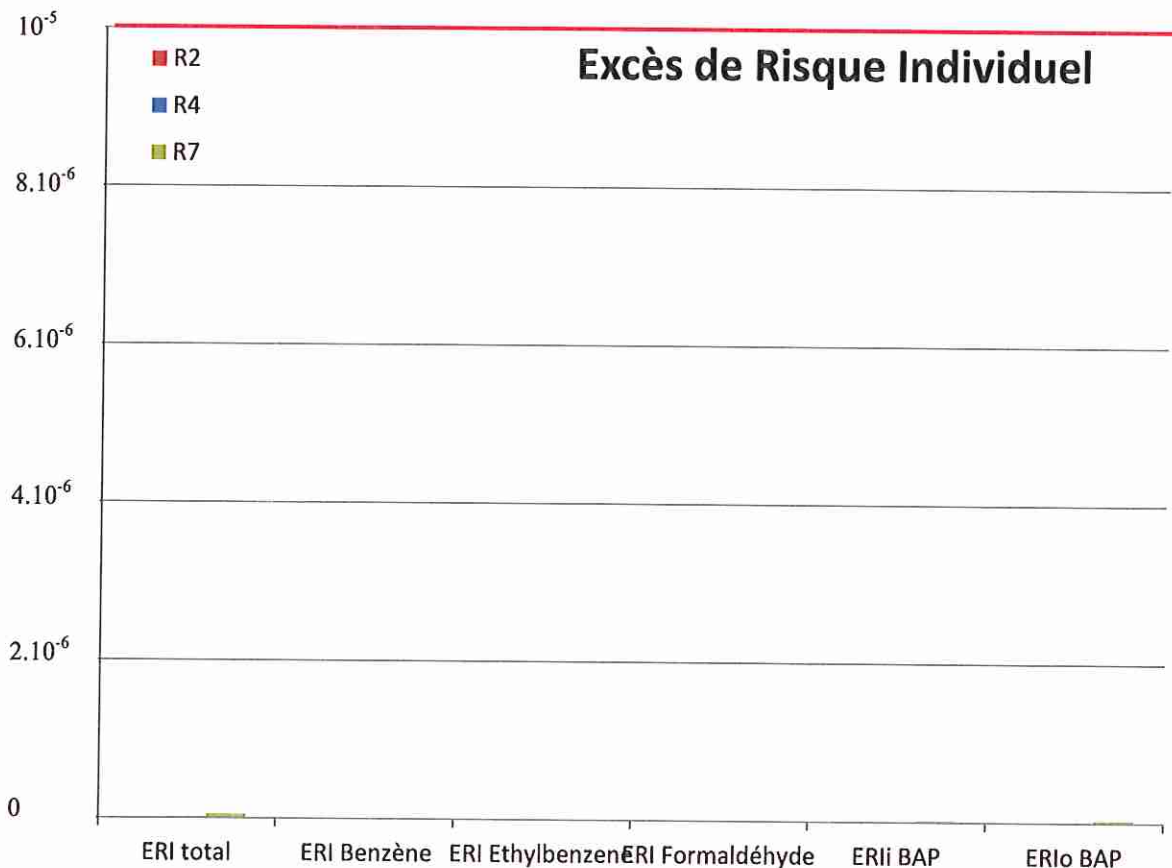
➤ Evaluation globale du risque sanitaire

L'évaluation du risque sanitaire s'appuie sur l'évaluation du risque non cancérigène et sur l'évaluation du risque cancérigène.

Cette évaluation s'est faite en prenant en compte une période de fonctionnement de 1 an et a été réalisée au niveau de trois récepteurs qui sont les habitations ou les zones à émergence réglementée les plus proches.

Les graphiques suivants permettent de visualiser les résultats de l'étude sanitaire.





Pour les polluants ne disposant pas de Valeurs Toxicologiques de Référence, la concentration maximale modélisée est comparée à la valeur guide dans le tableau suivant :

Polluants	Organe cible	Concentrations inhalées (en µg/m³)			
		Résultat de la dispersion			Valeur Guide
		R2	R4	R7	
Dioxyde de soufre	Système respiratoire	3,53E-03	1,76E-02	5,53E-02	20
Oxyde d'azote	Système respiratoire	5,90E-03	3,02E-02	9,37E-02	40
Poussières (PM 2,5)	Système respiratoire	2,60E-03	4,53E-03	1,50E-02	10

Le projet peut ainsi être positionné dans la grille d'acceptabilité fournie ci-dessus :

Résultat IEM	Résultat ERS	Situation du projet
Les usages sont compatibles avec l'état des milieux	QD < 1 et ERI < 10 ⁻⁵ par substance	<u>Acceptable</u>

ÉTUDE DES DANGERS

L'Etude des Dangers a permis de définir les principaux risques liés à l'exploitation des installations du site COLAS MIDI MEDITERRANEE. Les conclusions sont mentionnées ci-après :

- * Le retour d'expérience sur des installations comparables à celles du site révèle que les incidents dus à des défaillances mécaniques sont les causes principales d'accidents sur un site tel que celui de la société COLAS MIDI MEDITERRANEE (38%) suivis des incidents d'origine inconnue (24 %) et de ceux dus à des problèmes de procédés (17 %) (entrée d'eau dans les cuves, sous-dimensionnement, etc.). L'incendie est le phénomène dangereux prépondérant sur des sites tel celui du projet puisqu'il représente 56 % des accidents. L'épandage de bitume est également un phénomène important pouvant se produire sur le site (24 %) suivi en plus faible importance des explosions et du déversement de polluants (huile, eaux de surface).

Ces incidents sont majoritairement sans conséquence particulière (36 %). Cependant, il arrive dans certains cas qu'ils entraînent des conséquences notables sur l'activité de l'entreprise (chômage partiel, remplacement des installations endommagées) ou sur la santé ou la vie des employés (personnes blessées ou mortes).

- * Sur le site, les principaux risques identifiés concernent :
 - * la pollution accidentelle suite à une fuite et à un épandage de produits liquides (huile, fioul lourd TBTS, bitume, GNR et fioul domestique) ;
 - * une inflammation d'une nappe en présence d'une source d'inflammation (fioul domestique, GNR, huile).

La faible quantité d'huile, de fioul domestique et de GNR présents sur le site limite fortement le risque d'inflammation de ce produit et les conséquences d'un tel phénomène hors site.

- * L'analyse préliminaire des risques n'a mis en évidence aucun risque majeur. Au vu des faibles quantités de produits inflammables utilisées, aucune modélisation n'a été réalisée.
- * Les risques industriels et naturels (risques externes au site) présentés ci-dessous ne mettent pas en évidence un risque pour le site ou ils ont été pris en compte dans l'analyse préliminaire des risques (APR) :

- * risque industriel nul à l'exception des tirs de mines de la société CBB (transmission de vibration), de la présence d'un convoyeur de matériaux inertes et du risque de circulation / collision avec les véhicules de la société CBB, pris en compte dans l'APR ;
 - * risque transport de matières dangereuses : nul ;
 - * risque lié à la circulation : nul ;
 - * risque lié à la malveillance : faible ;
 - * risque foudre : faible et pris en compte dans l'APR ;
 - * risque météorologique et précipitation : nul vis-à-vis de ce projet ;
 - * risque inondation : nul ;
 - * risque mouvement de terrain : faible et pris en compte dans l'APR ;
 - * risque feu de forêt : non négligeable mais avec de nombreux moyen de protection autour du site.
- * Des mesures techniques et organisationnelles sont effectives sur le site afin d'éviter que les évènements, cités dans l'analyse des risques, ne se produisent et permettent d'en limiter les conséquences.

Les principaux dispositifs de sécurité sont les suivants :

- * Sonde de niveau sur les cuves de stockages ;
- * Rétention étanche et de capacité adaptée au niveau des cuves de stockage et de l'aire de dépotage ;
- * Equipements de détection sur l'installation de chauffage par fluide caloporteur conformément à l'Arrêté type n°120 ;
- * Dispositifs d'extinction (extincteurs, sable, pelles, bâche de 125 m³,etc.).

NOTICE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

L'effectif du site COLAS MIDI MEDITERRANEE est de 4 personnes :

- * 1 chef de poste ;
- * 1 opérateur ;
- * 1 mécanicien ;
- * 1 conducteur d'engin.

Le personnel du site COLAS MIDI MEDITERRANEE dispose de sanitaires et vestiaires en nombre suffisant.

De plus, il dispose des équipements de protection individuelle suivants :

- * vêtements de travail,
- * chaussures de sécurité,
- * bouchons d'oreille,
- * gants,
- * casques de protection,
- * lunettes de protection,
- * masque-anti poussière,
- * harnais de sécurité si besoin.

Les salariés du site COLAS MIDI MEDITERRANEE reçoivent plusieurs formations dont celles sur la manipulation des extincteurs, les habilitations électriques, etc.

Le personnel est suivi régulièrement par les services de la Médecine du Travail.

Enfin, le siège de la société COLAS MIDI MEDITERRANEE possède un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail qui se réunit tous les trimestres.